

plication de la science et de la technologie au développement. Le Canada a fait partie de presque tous ces organismes; il a été représenté presque continuellement à la Commission des stupéfiants, à la Commission de statistique et au Comité de l'habitation, de la construction et de la planification.

Le Conseil économique et social est aussi le centre des discussions internationales sur les questions économiques et sociales. Le Conseil entreprend des études et présente des recommandations sur des questions qui relèvent de sa compétence générale; sous ses auspices, des conférences internationales ont été convoquées pour étudier les questions touchant l'apatridie, le commerce mondial et le développement économique, et l'application de la science et de la technologie au bénéfice des régions sous-développées dans le monde.

#### **Programme d'assistance des Nations Unies**

L'assistance technique aux pays en voie de développement fait aujourd'hui partie intégrante de la coopération internationale à tel point qu'il est difficile de se rappeler l'époque où elle n'avait pas son envergure présente. Déjà en 1946, alors que le budget régulier des Nations Unies réservait pour la première fois une modeste somme au transfert coopératif des techniques, le concept d'un programme d'assistance technique systématique et soutenu marquait une nouvelle orientation de la pensée internationale. M. Hugh Keenleyside, du Canada, a été le premier commissaire des Nations Unies à l'assistance technique. En 1949, il était évident que la demande d'experts techniques et de matériel provenant des Nations Unies et de leurs organismes affiliés nécessiterait une augmentation continue des ressources et que le financement des nouveaux efforts déployés par tous les organismes membres des Nations Unies devrait venir autant que possible d'un seul grand fonds central auquel les gouvernements membres s'engageraient volontairement. Ainsi naquit le Programme élargi d'assistance technique et ainsi s'accomplissait la transition entre le financement imposé et le financement en grande partie volontaire, selon une formule déjà adoptée en 1946 pour l'UNICEF.